



## Heures supplémentaires non réglé travail dissimulé

Par **sabrina09**, le **12/05/2015** à **18:03**

Bonjour.

je suis en arrêt depuis mi janvier pour stress professionnel, mon employeur me doit pas moins de 7000 esupplémentaires, salaires verser en retard et les sommes de correspondent pas. une question: la procédure aux prud'hommes prend 8 a 12 mois apparemment d apres l avocat.

Faut t il attendre que les prud'hommes me delivrent les documents pour les assedics. en sachant que pendant tout ce temps je n ai aucunes ressources a part les indemnités journalières qui représente qu une faible somme.

En sachant que je suis toujours en contrat je suis bloquer, je ne peut pas travailler ailleurs. Que faire?? Ou y a t il un recours, car c est techniquement impossible de rester tout ce temps sans ressources.

Comment cela se passe des ces cas la? Etant donner que le contrat n est plus valable et que l employeur n a pas tenue les termes du contrat.

merci de votre réponse